



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 17 JUIN 2026

OBJET : SERVICES MUNICIPAUX ET RÉGIE CULTURELLE AUTONOME DE LA VILLE DE BRIGNAIS
MISE À JOUR DU TABLEAU DES EMPLOIS NON PERMANENTS
Renouvellement et création d'emplois vacataires – Années 2026/2027

N°2026_090

Date d'affichage de la liste des délibérations : **23 juin 2026**

Date de transmission en Préfecture : **23 juin 2026**

Date de mise en ligne : **23 juin 2026**

Date de la convocation du Conseil municipal : **9 juin 2026**

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : **33**

Président de séance : **Serge BÉRARD**

Secrétaire de séance : **Olivier CAPEL**

Membres présents à la séance :

Serge BÉRARD - Anne-Claire ROUANET - Sébastien FRANÇOIS - Agnès BÉRAL - Lionel CATRAIN - Laurence BEUGRAS - Christophe REBOUL - Solange VENDITTELLI - Béatrice DHENNIN - Bruno THUET - Jean PETIT - Jean-Michel RIVIER - Christophe GALLAY - Olivier CAPEL - Anne-Sixtine DE SAINT-GEORGE - Anne JUSTIN - Franck COLLAS - Nadine CARRION - Christelle RIVAT - Cynthia CHABERT - Carole COGNARD - Erwan LE SAUX - Marie DELAHAYE - Omar KLAÏ - Christiane CONSTANT - Odile MIRGUET

Membres absents, excusés ayant donné pouvoir :

Valérie GRILLON (à Serge BÉRARD) - Claude MARCOLET (à Sébastien FRANÇOIS) - Agnès SÉNÉCLAUZE (à Laurence BEUGRAS) - Laurent MACON (à Cynthia CHABERT) - Xavier FRANCO (à Olivier CAPEL) - Yeabsera RAVET (à Omar KLAÏ) - Didier DUBOIS (à Christiane CONSTANT)



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 17 JUIN 2026

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu le tableau des emplois,

Conformément à l'article L. 313-1 du Code général de la Fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant.

Dans le cadre de l'organisation de manifestations culturelles, à raison d'une vingtaine de spectacles par an, la Régie culturelle autonome de la Ville de Brignais est susceptible de faire appel à du personnel vacataire pour assurer l'accueil des manifestations.

Par ailleurs, dans le cadre de l'organisation de manifestations telles que : l'accueil des nouveaux Brignairots, la Fête de la musique, la Fête nationale, celle du 8 décembre, la fête à la Compassion, la fête aux Pérouses et autres manifestations organisées par la Ville ainsi que l'utilisation de l'espace Guy de Chauliac, les services municipaux sont susceptibles de faire appel à du personnel vacataire proposant des activités d'animation.

Considérant qu'il s'agit d'un travail spécifique et ponctuel à caractère discontinu, la création d'emplois vacataires non permanents est nécessaire afin d'assurer cette mission de service public.

La commission n°2 « Solidarité, enfance, jeunesse et administration générale » a vu le dossier le 9 juin 2026.

LE CONSEIL MUNICIPAL

L'exposé de Monsieur le Maire entendu

Par 32 voix pour, 1 voix contre, 0 abstentions, 0 non-participations, délibère pour

- AUTORISER le renouvellement d'emplois d'animateurs vacataires, – Cadre d'emplois : adjoint d'animation territorial, pour la période du 1^{er} septembre 2026 au 31 août 2027, leur inscription au tableau des emplois non permanents ainsi que leur inscription au budget des crédits nécessaires pour l'année 2026 et l'année 2027, pour :
 - les manifestations municipales, plafonnés à hauteur de 900 heures sur la période
 - les manifestations culturelles au sein de la Régie culturelle autonome de la Ville de Brignais, plafonnés à hauteur de 270 heures sur la période
 - les manifestations au sein du nouvel espace Guy de Chauliac, plafonnés à un volume de 200 heures sur la période
- PRÉCISER que le lieu de travail est fixé au sein de la commune de Brignais
- FIXER et INDEXER la rémunération horaire brute de la vacation au SMIC horaire (salaire minimum interprofessionnel de croissance)
- DIRE que les crédits nécessaires seront prélevés au chapitre 012 – compte 64131, du budget principal de la commune et du budget annexe de la régie culturelle autonome de la ville de Brignais – exercices 2026 et 2027

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ, les jours, mois et an susdits.

Le secrétaire
Olivier CAPEL

Pour copie conforme

Le Maire

Serg

